

# Ties Network in Manjakatompo, Madagascar: The Self-governance of Dry Forest

Heriniaina Andriananja, Katia Radja, Nicolas Sirven

# ▶ To cite this version:

Heriniaina Andriananja, Katia Radja, Nicolas Sirven. Ties Network in Manjakatompo, Madagascar: The Self-governance of Dry Forest. Economie Rurale, 2006, 294-295, pp.27-40. 10.4000/economierurale.910 . hal-03371868

HAL Id: hal-03371868

https://hal.uvsq.fr/hal-03371868

Submitted on 30 Nov 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



# Économie rurale

Agricultures, alimentations, territoires

294-295 | Juillet-octobre 2006 Madagascar. La gestion durable de l'environnement

# Réseaux de parenté de Manjakatompo : La gestion communautaire de la forêt

Ties Network in Manjakatompo, Madagascar: The Self-governance of Dry Forest

# Heriniaina Andriananja, Katia Radja et Nicolas Sirven



### Édition électronique

URL: http://journals.openedition.org/economierurale/910

DOI: 10.4000/economierurale.910

ISSN: 2105-2581

### Éditam

Société Française d'Économie Rurale (SFER)

### Édition imprimée

Date de publication : 1 novembre 2006

Pagination : 27-40 ISSN : 0013-0559

## Référence électronique

Heriniaina Andriananja, Katia Radja et Nicolas Sirven, « Réseaux de parenté de Manjakatompo : La gestion communautaire de la forêt », *Économie rurale* [En ligne], 294-295 | Juillet-octobre 2006, mis en ligne le 23 octobre 2009, consulté le 19 avril 2019. URL : http://journals.openedition.org/economierurale/910; DOI: 10.4000/economierurale.910

© Tous droits réservés

# Réseaux de parenté de Manjakatompo La gestion communautaire de la forêt

Heriniaina ANDRIANANJA et Katia RADJA • UMR Centre d'économie et d'éthique pour l'environnement et le développement, C3ED, Institut de Recherche et de Développement, Université Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines

Nicolas SIRVEN • Capability and Sustainability Centre, University of Cambridge, England

### Introduction

Après le constat d'échec d'un siècle de gestion publique centralisatrice, répressive et exclusive menée successivement par les administrations coloniales (1896-1960) et l'État indépendant (1960-1996), Madagascar s'est lancé dans la décentralisation de la gestion de ses ressources naturelles et forestières. L'année 1996 a été marquée par la promulgation de la loi 96025 sur la Gestion locale des ressources renouvelables (Gelose) qui prévoit une patrimonialisation de la ressource (Weber, 1996; Babin et al, 2002). Dans cette optique, la Gestion contractualisée des forêts (GCF), qui s'inscrit dans la perspective de la loi Gelose, appliquée la station forestière de Manjakatompo est souvent citée comme un exemple de réussite dans le domaine de transfert de gestion des ressources naturelles et forestières de l'État vers les populations locales.

Bien que la GCF soit parfois présentée comme une méthode alternative, voire concurrente à la Gelose (Maldidier, 2001), ces deux approches s'avèrent complémentaires sur plusieurs points. D'abord, d'un point de vue théorique, elles sont toutes deux des modes de gestion communautaire inspirée de la théorie de propriété

commune<sup>2</sup> (Wade, 1988; Ostrom, 1990; Baland et Platteau; 1996). Ensuite, Gelose et GCF relèvent d'une approche commune de patrimonialisation : définition d'objectifs de long terme, démarche contractuelle négociée, définition de scénarios et de stratégie de gestion à travers l'élaboration de plans de gestion et d'aménagement simplifiés, etc. Enfin, elles peuvent toutes deux être considérées comme plutôt complémentaires dans le sens où, puisque la GCF ne concerne que les ressources forestières, elle peut s'interpréter comme une première étape vers la Gelose (Randriantsilavo, 2000), laquelle s'applique à un ensemble plus large de ressources naturelles (forêts, lacs, etc.).

Toutefois, malgré leurs similarités et complémentarités, la GCF semble jouir depuis quelque temps d'une popularité plus grande que la Gelose quant à son efficacité dans la gestion des forêts du fait de sa simplicité et des coûts peu élevés qu'elle implique. Sur le plan pratique, la GCF s'avère beaucoup plus souple que la Gelose dans son aspect procédural. Ainsi, la médiation patrimoniale est plus simplifiée et assurée par les administrations forestières ou par les ONG d'appui (DGEF, Miray, 2002).

<sup>1.</sup> Une station forestière est constituée d'un territoire forestier aménagé de façon polyvalente ainsi que d'un ensemble d'installations, de bâtiments et d'équipements, destinés à l'éducation, à la démonstration, à la recherche et à l'expérimentation forestières.

<sup>2.</sup> McKean et Ostrom (1995) définissent la « propriété commune » (*Common Property*) ou « régime de propriété commune » comme un type de droits de propriété selon lequel un groupe d'usagers partage des droits et des obligations vis-à-vis d'une ressource. Ces droits sont reconnus par un système d'autorité (Bromley, 1998).

Au plan idéologique, l'accent mis sur l'approche communautaire s'explique par un double principe. D'un côté, elle constitue une réaction à la prescription systématique de la propriété privée et de la gestion publique comme seules alternatives face à la tragédie des communaux (Hardin, 1968). À cet égard, la GCF de Manjakatompo est l'une des rares GCF, qui établissent des conditions favorables à la gouvernance communautaire (Agrawal, 2001). Par ailleurs, la définition des objectifs et l'élaboration de plan de gestion au sein de la GCF doivent impliquer tous les acteurs institutionnels concernés et particulièrement, les populations riveraines (DGEF, Miray, op. cit.). Dans ce cadre, la préservation du « patrimoine forestier » passe par une gestion locale durable et sécurisée des ressources forestières, elle-même basée sur la dynamique d'échanges et des normes traditionnelles (solidarité, entraide, vie en communauté, communauté de biens, etc.).

Ce dernier point met en avant le rôle important que jouent les aspects socioculturels et institutionnels dans la performance économique des stratégies de développement, notamment dans l'aptitude des communautés à gérer durablement les ressources naturelles. À ce titre, la notion de capital social a reçu un écho particulièrement important dans la littérature économique récente. Ce concept, à l'origine développé par Bourdieu (1979, 1980), repris par Coleman (1988, 1990) et popularisé en économie par Putnam (1993), rejoint désormais les travaux de l'école néo-institutionnaliste sur les coûts de transaction (Coase, 1960; North, 1990) ou l'action collective (Olson, 1966; Wade, 1987; Ostrom, 1990), afin d'analyser la gestion communautaire des ressources environnementales (Baland et Platteau, op. cit.; Isham, 2001; Pretty et Ward, 2001).

En nous inscrivant dans cette littérature, notre objectif est d'analyser le mécanisme par lequel le capital social pourrait être un facteur explicatif de la performance de la GCF de la station forestière de Manjakatompo. Notre contribution participe donc en partie au débat concernant les effets positifs du capital social sur la durabilité des ressources naturelles gérées sous le régime de propriété commune. Du point de vue méthodologique, l'étude se base sur une série d'entretiens individuels. Les individus interrogés ont été choisis en fonction de leur aptitude à fournir une information représentative des modes d'organisation de la communauté et de la gestion de la station forestière (personnes influentes, natifs, fonctionnaires du service forestier, responsables administratifs, employés forestiers, etc.). Les thèmes abordés concernent l'organisation institutionnelle de la communauté de Manjakatompo, le fonctionnement de la gestion contractualisée de la forêt et les impacts des normes socioculturelles sur l'efficacité de ce mode de gestion.

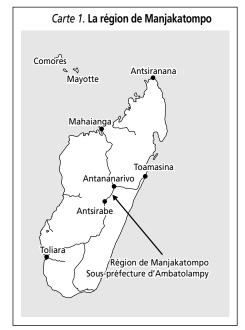
La première partie de l'article analyse l'organisation des réseaux de parenté à Manjakatompo en tant que structure de gouvernance. La seconde partie étudie les spécificités socioculturelles et institutionnelles de ces réseaux de parenté en mettant en avant l'importance des normes familiales et des structures hiérarchisées. La troisième partie examine la production du capital social par les réseaux de parenté de Manjakatompo. Elle explore ainsi le Fihavanana<sup>3</sup> et le Dina<sup>4</sup>, deux formes particulières que peut prendre le capital social au sein des réseaux de parenté de Manjakatompo. La dernière partie analyse le lien entre le capital social et la performance de la gestion contractualisée de cette région à travers deux concepts clés : les coûts de transaction et l'action collective.

<sup>3.</sup> Fihavanana signifie liens de parenté fondés sur la consanguinité et sur la descendance par rapport à un ancêtre commun (Randriamanalina, 2003).

<sup>4.</sup> Convention informelle régissant le rapport entre les membres d'une communauté.

# Le principe de la gestion contractualisée des forêts à Manjakatompo

La région de Manjakatompo (*carte 1*) se trouve dans le Fivondronana<sup>5</sup> d'Ambatolampy, situé à 85 km au sud d'Antananarivo, capitale malgache. Elle s'étend sur une surface de 31 900 hectares et regroupe les trois communes de Sabotsy Namantoana, Tsiafajavona Ankaratra et d'Andravola Vohipeno. La station forestière de Manjakatompo est géographiquement incluse dans les deux premières communes, bien que sa majeure partie se situe dans la circonscription administrative de la commune de Tsiafajavona Ankaratra. Ces trois communes comptaient 23 000 habitants en 2001.



Durant la période de la colonisation, la forêt de Manjakatompo, couvrant quelques 1 130 hectares comme la majorité des ressources stratégiques, est passée sous le contrôle de l'État colonial (1896-1960). En 1932, la « station forestière » de Man-

jakatompo a été créée par l'administration coloniale. À partir de 19536, la propriété de cette forêt est affectée au Service des eaux et forêts. Le Service des eaux et forêts a élargi la station forestière avec la plantation d'arbres exotiques. Durant cette période, les droits des riverains se limitèrent à la collecte de bois de feu et à l'exercice des festivités traditionnelles. Cette situation perdurera au moment de l'indépendance en 1960 jusqu'au milieu des années 1990. L'État malgache a alors repris la gestion de la quasi-totalité des ressources forestières à Madagascar, dont la station forestière de Manjakatompo.

Les populations locales étaient, encore une fois, écartées de la gestion forestière puisque le seul droit, qui leur restait, était l'usufruit (collecte de bois de chauffe très réglementée). Toutefois, ce contrôle étatique n'a pas stoppé la déforestation du fait des exploitations illicites de la part des riverains et de l'abus des grandes entreprises. La situation s'est rapidement aggravée. Dans un contexte de pauvreté croissante, se sentant expropriés par l'État, des riverains exaspérés ont perpétré des actes de pillages et d'incendies en guise de mécontentement. La forêt de Manjakatompo était ainsi devenue un espace en libre accès où une « tragédie des communaux » (Hardin, 1968) devenait prévisible.

Face à cette situation, dès 1992, le Projet de développement forestier intégré de Vakinakaratra (PDFIV), une ONG allemande fondée en 1991 et agréée par l'État malgache, a suspendu le renouvellement des permis pour tous les exploitants forestiers. Une association dénommée Fitama<sup>7</sup> a été créée et avait pour objectif la protection de la forêt naturelle. Cette gestion participative, bien qu'elle ait été limitée à la protection de la forêt, a été favorisée par

C'est l'équivalent de la sous-préfecture.

<sup>6.</sup> Arrêté n° 399-DOM du Haut-commissariat de la République Française à Madagascar, réquisition n° 724-S.

<sup>7.</sup> Association des natifs d'Ankaratra gérant la forêt.

le contexte institutionnel, les droits traditionnel et moderne. Cette phase intermédiaire est donc marquée par une revalorisation du droit traditionnel et une implication progressive de la population riveraine vers une gestion communautaire.

Pour Manjakatompo, le transfert de sa gestion à la communauté s'est fait dans ce contexte de manière progressive. Le projet d'une gestion communautaire est né en 1995 par le biais d'une convention entre le PDFIV et la Direction régionale des eaux et forêts (DIREF). En 1998, une association des riverains, sous le nom d'Union forestière d'Ambatolampy (UFA), a été créée en tant que communauté locale de base (COBA8). Par ailleurs, la signature de la convention entre le ministère des Eaux et Forêts-Direction des eaux et forêts (MEF/DIREF) et l'UFA marquait le passage officiel à la gestion contractualisée de la forêt de Manjakatompo sous la direction de l'UFA, en tant que gestionnaire officiel de la station forestière de Manjakatompo. Depuis la création de l'UFA en 1998, le projet d'appui PDFIV s'est retiré de la gestion forestière. Actuellement, l'UFA fonctionne avec le revenu de ses propres activités. L'UFA a pu prolonger de vingt ans son contrat avec l'État. Cette décision a été prise à la suite de l'évaluation positive par la DIREF.

L'un des objectifs de l'UFA est de sensibiliser tous les riverains aux problèmes environnementaux. La station forestière de Manjakatompo a plusieurs vocations :

- protection de la biodiversité (flore et faune) ;
- conservation des eaux et des sols ;
- production soutenue de bois et d'autres produits forestiers;

- recherche forestière appliquée ;
- promotion du tourisme et protection des sites historiques et culturels.

En cela, elle ne peut pas être assimilée à une entreprise forestière consacrée à l'exploitation commerciale (Ducenne, 1994). D'ailleurs, toute exploitation commerciale de la forêt naturelle de Manjakatompo est interdite non seulement par la loi, mais aussi par le droit traditionnel local.

Dans la pratique, la gestion contractualisée forme une cogestion impliquant les trois communes concernées, l'UFA et la DIREF (schéma 1). Malgré l'ambiguïté du mode de gestion en place, c'est cependant dans ce cadre que s'exercent une forme mixte de cogestion (approche contractuelle) et de gestion communautaire (gestion impliquant une communauté d'usagers). Dans ce cadre, la DIREF représentant de l'État, propriétaire légal de la forêt, assure le contrôle et le suivi du respect de la convention de gestion et de l'exécution du plan d'aménagement. La sous-préfecture, représentée dans le conseil d'orientation et de suivi (COS) de l'UFA, arbitre les conflits entre les différentes institutions impliquées dans la gestion forestière et donne un avis consultatif dans la politique générale de l'UFA. Enfin, les communes assurent la sensibilisation des riverains (reboisement, campagne d'information, etc.) aux problèmes liés à l'environnement et notamment la question de la déforestation. Suite à sa restructuration survenue en 2001, la nouvelle structure de l'UFA peut être schématisée comme suit. Le tableau1 (en annexe) récapitule la répartition des droits et obligations de ces trois institutions. Cela étant, les riverains (membres ou non de l'UFA) ont gardé leur droit d'usage, garanti par la loi forestière.

<sup>8.</sup> Une COBA est définie par l'article 3 de la loi 96025 comme étant « constituée par tout groupement volontaire d'individus, unis par les mêmes intérêts et obéissant à des règles de vie commune. Elle regroupe selon le cas, les habitants d'un hameau, d'un village ou d'un groupe de villages ».

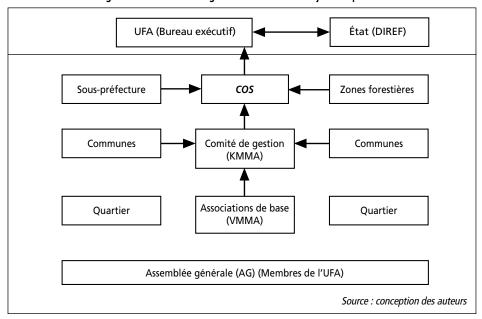


Schéma 1. Structure organisationnelle de la cogestion forestière à Manjakatompo

En bas de l'échelle, l'Assemblée générale (AG), constituée des membres, forme l'organe de décision. Les membres détiennent le pouvoir souverain et ont en conséquence (du moins théoriquement) le dernier mot sur les décisions de l'UFA. Ils élisent les dirigeants de l'UFA et leur délèguent le pouvoir de décision. Les membres de l'AG sont regroupés au sein de petites associations informelles appelées Vondron'ny Mponina Mpanajary ny Ala (VMMA)9. Les représentants élus de ces VMMA constituent les Komitin'ny Mponina Mpitantana ny Ala (KMMA)<sup>10</sup>. Ces associations élisent les membres du Conseil d'orientation et de suivi (COS), travaillant au niveau des zones forestières (ensemble de communes) avec les représentants de la sous-préfecture. Le COS est une instance déléguée de pouvoir de décision, il définit les objectifs globaux et les politiques générales de l'UFA.

Cette structure interne consiste non seulement à informer, mais surtout à responsabiliser davantage les riverains, à tous les niveaux de la gestion forestière. Mais cette structure est complexe dans la mesure où elle implique une multitude d'acteurs, mus par des logiques et des intérêts divergents. En cela, elle forme une confédération caractérisée par une relation à la fois verticale (hiérarchique) et horizontale (rapport de partenariat). Au niveau vertical, au sommet de la GCF, se trouve la DIREF, propriétaire de la forêt. Il y a aussi l'UFA, déléguée de pouvoir, chargée de la mise en œuvre du plan d'aménagement. Au niveau horizontal, le rapport de pouvoir s'analyse en termes de partenariat. Les acteurs impliqués dans la GCF sont perçus comme des partenaires ou des cogestionnaires de la forêt. L'accent est alors mis sur la mise en place d'une gestion transparente. Dans cette perspective, l'UFA a décidé d'intégrer les représentants de la commune et de la sous-préfecture dans le COS. Mais la GCF demeure une approche participative visant un double objectif. Dans cette optique, les normes locales, qui régissent également les réseaux de parenté, sont supposées faciliter la négociation et la concertation.

<sup>9.</sup> Association des riverains qui aménagent la forêt.10. Comité des riverains qui gère la forêt.

# Aspects socioculturels et institutionnels à Manjakatompo

Cette région est caractérisée par la coexistence de deux systèmes d'autorité, l'un moderne, l'autre traditionnel. L'administration formelle, représentée par les Fokontany<sup>11</sup> et la commune, n'a jamais véritablement supplanté le pouvoir des autorités locales traditionnelles que sont les Ray aman-dreny et les chefs coutumiers. Aussi l'État malgache a jugé plus opportun de s'en servir afin de faciliter l'accomplissement de ses objectifs. La légitimité dont jouissent les Ray aman-dreny auprès des populations permet, par leur intermédiaire, de faire accepter plus facilement les projets de développement proposés par le gouvernement, de réduire certaines dépenses de l'État et d'améliorer l'image du pouvoir politique formel. L'autorité des Ray amandreny revêt essentiellement un caractère socioculturel. Leur légitimité provient du fait qu'ils sont considérés comme les représentants vivants des ancêtres (Razana). Ils ont le pouvoir de garantir la cohésion de la communauté (Ramiliharivao et Razafimanantsoa, 1992).

L'organisation des rapports de pouvoir a également lieu au sein de la famille. La famille revêt plusieurs significations dans le contexte de Manjakatompo. La famille cellulaire regroupe des personnes apparentées, unies par un lien de sang. Il s'agit de personnes ayant des ancêtres communs et faisant partie d'un même lignage. Plus généralement, à Manjakatompo les réseaux de parenté font référence à une fédération de lignages constituée de membres partageant les mêmes normes et obéissant à des règles de vie commune. La communauté familiale se réfère ici au concept de Fihavanana décrit par Randriamanalina (2003). Cependant, il convient de noter que le Fihavanana, dans

son sens large, peut dépasser le cercle familial. Ce terme est alors utilisé pour désigner les liens sociaux dans leur ensemble. Dans ce cas, il regroupe aussi bien les personnes d'une même famille que d'autres personnes qui n'en font pas partie (des migrants par exemple), mais qui agissent comme des parents (Ottino, 1998)

La famille au sens du Fihavanana rejoint l'approche institutionnelle de la famille en tant qu' « ensemble hiérarchisé d'individus coordonnés par des règles et partageant un ou plusieurs objectifs » (Requier-Desjardins, 1994). Dans la même perspective, Pollak (1985), en se référant aux travaux de Coase (1937, 1960) et Williamson (1975), associe la famille à une forme d'organisation, plus précisément une « structure de gouvernance » susceptible de réduire les coûts de transaction en procurant des avantages matériels et immatériels spécifiques. Il s'agit d'un nœud de contrats à la fois internes (contrats de travail, mariage, etc.) et externes (contrats fonciers). En s'attachant aux modes d'organisation et aux structures internes de la famille, cette approche examine les processus de négociation et de coopération, les relations de pouvoir, ainsi que les conditions contractuelles conduisant les membres de l'organisation à établir un accord commun.

La famille au sens du Fihavanana implique ainsi pour ses membres une volonté de partager des valeurs et des objectifs, de se rassembler et de négocier les contrats choisis. Néanmoins, ces accords contractuels peuvent s'avérer inefficaces lorsqu'ils produisent des comportements opportunistes, générant ainsi des coûts de transaction supplémentaires et des situations conflictuelles au sein de la communauté. Au sein de cette fédération de lignages, la structure hiérarchique et les rapports de pouvoir légitimés au travers des Ray aman-dreny, permettent d'assurer une bonne coordination et un meilleur suivi des échanges, et donc de résoudre les conflits. Comme nous le verrons, l'intervention des

<sup>11.</sup> Constituant la plus petite unité administrative à Madagascar, le *Fokontany* regroupe quelques villages et hameaux. Il est dirigé par un élu local.

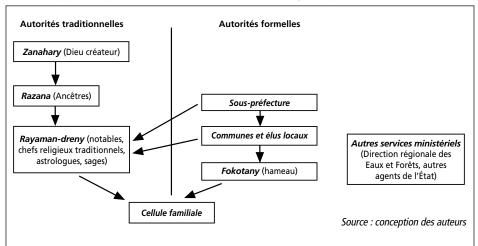


Schéma 2. Rapports de pouvoirs au sein de la communauté de Manjakatompo

Ray aman-dreny est déterminante dans le processus de résolution des conflits en matière de gestion forestière à Manjakatompo.

Le Fihavanana renvoie donc, au-delà du lien de sang, la proximité géographique, l'obéissance à une norme de société commune, la réciprocité et la solidarité. La notion de « fédération de lignages » servira ainsi à désigner les individus qui partagent une relation de Fihavanana autour de la station forestière de Manjakatompo. À noter que dans ce cadre, une des particularités de ce réseau de parenté réside dans le fait que ses membres sont issus de la même ethnie *Merina* et partagent presque tous un lien familial. Selon la structure hiérarchique de pouvoir, la famille se trouve en bas de l'échelle après le Zanahary (Dieu créateur), les *Razana* (ancêtres) et les *Ray aman-dreny* L'importance de la famille dans l'organisation sociale à Manjakatompo est fondamentale parce qu'elle représente le maillon unique reliant les individus au réseau de parenté. Dans cette optique, la structure familiale assure la transmission des valeurs aux individus et le respect des normes comportementales édictées par la communauté. Le schéma 2 décrit l'organisation des pouvoirs à Manjakatompo.

Ainsi l'existence d'obligations et de normes morales, imposées par le *Fihavanana* limite les comportements opportunistes. Dans ce cadre, la fédération de lignages de Manjakatompo s'analyse comme une structure sociale de production de normes.

# Pouvoir et production de capital social par les réseaux de parenté

Reconnaître l'existence de relations de pouvoir au sein des réseaux de parenté de Manjakatompo permet de lever la conception réductrice des structures sociales en tant que « boîtes noires ». L'impact des mécanismes inhérents aux réseaux de parenté passe désormais par la compréhension de la création des structures de pouvoir. Sur ce point, les travaux du sociologue Bourdieu (1979) sont particulièrement éclairants. Selon lui, le pouvoir est le produit de la combinaison de plusieurs formes de capital. À côté du capital économique (entendu comme un ensemble des ressources directement convertibles en monnaie), il distingue un capital culturel (un ensemble de connaissances et qualifications sociales générant un statut social), un capital symbolique (tel que le prestige, l'honneur ou différents types de capitaux dès qu'ils sont perçus et reconnus comme légitimes) et un capital social : « Le capital social est l'ensemble des ressources actuelles ou potentielles qui sont liées à la possession d'un réseau durable de relations plus ou moins institutionnalisées d'interconnaissance et d'inter-reconnaissance; ou, en d'autres termes à l'appartenance à un groupe » 12.

L'intérêt de cette notion de capital social réside dans son aptitude conceptuelle à combiner les aspects structurels (réseau social) et culturels (valeurs, normes de comportement). La prise en compte du capital social permet ainsi d'identifier une fonction de production de pouvoir dont le Fihavanana serait ici l'un des arguments. Il est alors possible de concevoir une répartition différente des pouvoirs au sein des communautés à partir de la position structurelle et culturelle qu'occupent les individus. Les Ray Aman Dreny apparaissent dans ce cadre comme la classe dominante chez Bourdieu puisqu'ils possèdent le plus de pouvoir, i.e. le plus de capital - lequel est ici essentiellement social.

Sur un plan conceptuel, le recours au concept de capital social assure un lien cohérent avec l'organisation sociale des familles, communautés, lignages, etc. et la mise en œuvre d'une action collective. En s'inspirant de Bourdieu, Coleman (1988) développe l'idée que le capital social peut, sous certaines conditions, faciliter l'action des acteurs au sein d'une structure sociale. Parmi les différentes formes favorables de capital social qu'il retient, l'accent est mis sur les normes et les sanctions au sein des structures sociales. Coleman précise que deux structures sociales particulières permettent de produire du capital social : les réseaux sociaux fermés et les organisations sociales « appropriables ». Or, il s'avère que les réseaux de parenté de Manjakatompo s'interprètent aussi bien comme l'une ou l'autre de ces structures. Cette communauté, on l'a vu, est formée d'individus unis par des liens

héréditaires et vivant au même endroit. On peut donc considérer que les liens qui les unissent sont des liens forts (Krackhardt, 1992), caractéristiques de réseaux fermés (Burt, 1992). Par ailleurs, les riverains de la forêt de Manjakatompo sont liés entre eux de différentes manières : liens familiaux, même activité productive (l'agriculture), intérêt commun pour la gestion de la forêt, cultures et traditions communes, etc. Or, ces relations « multiplexes » (Gluckman, 1967) sont caractéristiques des organisations sociales appropriables (Coleman, 1988) dans le sens où les ressources d'une relation (e.g. familiale) sont utilisables au travers d'une autre relation (e.g. la gestion de la forêt). Le cadre conceptuel fourni par Coleman complète donc l'approche de Bourdieu dans le sens où le Fihavanana n'est pas seulement décrit comme une structure sociale dans laquelle circule du capital social, mais elle s'analyse aussi comme une structure sociale de production du capital social.

Cependant, un tel processus ne peut pas se faire par la seule contrainte morale imposée par le Fihavanana. La production du capital social nécessite l'intervention d'une autre norme beaucoup plus contraignante impliquant des sanctions en cas de non-respect de règles communautaires. Il s'agit d'une mesure préventive contre toute tentative de transgression de valeurs et normes assurant l'unité de la communauté. Dans cette optique, le Dina est une forme de capital social régissant la vie sociale dans sa globalité. D'une manière générale, le Dina s'interprète comme une convention informelle entre les individus dont l'objet est le maintien de l'ordre social, des traditions locales, des normes, et des valeurs socioculturelles de la communauté. Le Dina mérite le plus grand intérêt dans le cadre de la gestion communautaire des ressources. L'élaboration d'un Dina spécifique à la gestion des ressources naturelles est obligatoire pour la Gestion contractualisée des forêts. La loi malgache autorise la légalisation du Dina une fois que ce dernier a été

<sup>12.</sup> Cf. Bourdieu (1980). Voir en particulier la page 2.

approuvé par les pouvoirs publics. Dans ce cas, le *Dina* est assorti de sanctions effectives et applicables dès leur prononciation par les autorités compétentes. Dans ce cadre, les approches du capital social de Bourdieu et de Coleman sont ici complémentaires puisque :

- (i) les structures sociales dont le contrôle social est fondé sur du capital social sont plus aptes que d'autres à mettre en œuvre des actions collectives efficaces;
- (ii) le *Dina* en tant que forme de capital social s'analyse comme un argument supplémentaire de la fonction de production de pouvoirs.

Le contrôle social au sein d'une structure aussi étroite que la famille est suffisamment efficace pour garantir le respect des obligations éthiques et morales et l'unité familiale. À cet égard, Randriamanalina (2002) parle de « sociocentrisme », une approche qui considère la famille/la communauté comme un support de vie pour ses membres. Le sociocentrisme renvoie à la notion de solidarité et d'échange réciproque entre les membres du réseau de parenté. Mais le contrôle familial ne peut plus s'exercer à l'échelle plus large du réseau de parenté (le Fihavanana), la dissolution de responsabilité individuelle dans la taille du groupe est telle que certains membres du réseau peuvent agir en contradiction avec l'intérêt général. L'existence du Dina s'explique donc par la nécessité d'instaurer une règle plus contraignante renforcant l'engagement individuel dans la réalisation du bien-être collectif.

En somme, la communauté de Manjakatompo est l'une des rares communautés qui ont su maintenir presque intactes leurs valeurs et normes traditionnelles. Cela a été possible grâce notamment à la pratique régulière des festivités séculaires (retournement des morts, vénération des ancêtres et divers rituels) et à l'entretien permanent des rapports sociaux (prêt de zébus de trait et de matériels agricoles entre voisins pendant les travaux de champs, conseil de village, etc.).

# Le rôle du capital social dans la gestion contractualisée des forêts

Le bilan de la gestion communautaire mené jusqu'à présent affiche des résultats encourageants d'après les enquêtes que nous avons menées auprès des institutions locales (UFA, DIREF, populations riveraines). Dans le domaine écologique, comme en témoigne la dernière évaluation menée par la DIREF, le plan d'aménagement a été respecté. La production de produits ligneux et non ligneux a été améliorée en quantité et en qualité. Mis à part les dégâts cycloniques, la forêt a été aménagée et les pertes de la biodiversité ont été limitées. De plus, cette gestion communautaire a offert l'opportunité aux populations locales de prendre part à la gestion de la forêt en tant qu'acteur à part entière, reconnu par l'État. Cette participation et la possibilité de valorisation offerte par le mode de gestion actuel ont permis aux riverains de légaliser leurs activités, qualifiées autrefois d'illicites. L'existence et la mobilisation d'un ensemble de normes (Dina et Fihavanana) gouvernant la vie sociale des riverains dans le domaine forestier a facilité le contrôle collectif des ressources et l'appropriation de ce mode de gestion participatif (Consortium Resolve, 2005). De plus, la présence des Ray aman-dreny dans l'équipe dirigeante renforce la confiance entre les dirigeants de l'UFA et les membres.

Les résultats encourageants, malgré l'absence de financements externes, s'expliquent donc en partie par la présence d'un capital social favorable. En effet, bien que le *Fihavanana* et le *Dina* ne constituent pas des valeurs spécifiques à la région de Manjakatompo, l'attachement que cette communauté – assez conservatrice – leur accorde, a contribué à leur maintien. Aussi les impacts du *Fihavanana* et du *Dina* sur la vie sociale, et notamment sur la gestion communautaire des forêts, sont-ils beaucoup plus importants dans des communautés isolées telles que Manjakatompo par rapport à d'autres plus ouvertes à la migration (Consortium Resolve, *op. cit.*).

L'isolement de Manjakatompo permet d'illustrer le processus de création et de maintien du capital social au sein de la communauté. Les décisions susceptibles d'affecter la vie de la communauté sont discutées en famille ou avec les aînés lors du conseil du village. Ces caractéristiques sont déterminantes dans le processus de résolution des conflits, dus à la répartition de la rente forestière, à une répartition inégale de droits ou à un problème de légitimité des dirigeants du groupe. L'un des rôles de la gestion communautaire est justement de gérer ces types de conflits, qui peuvent être plus ou moins accentués selon le contexte.

On peut noter les acquis de la gestion menée par l'organisme d'appui PDFIV (formation des techniciens forestiers, intégration progressive des populations locales dans la gestion forestière, participation des populations locales à l'instauration de la gestion contractualisée, etc.) Les expériences acquises pendant la période PDFIV au niveau organisationnel (gestion du plan de travail annuel par les chefs d'équipe) et sur le plan opérationnel (technique de coupes, réalisation des différentes opérations du plan d'aménagement) ont beaucoup contribué à la maîtrise de la gestion forestière à Manjakatompo. L'UFA est dotée de techniciens forestiers compétents, qui ont été formés par le PDFIV. De même, le contrôle assez strict de la DIREF au niveau du respect du plan d'aménagement a permis de limiter les dérapages (exploitations illicites) et de corriger les mauvaises orientations en terme de gestion dans les différentes activités liées à l'aménagement forestier.

Le rôle des normes socioculturelles est important. La GCF, s'appuie sur la négociation et l'échange de manière à faire émerger une vision commune du problème et des perspectives de solutions auxquelles pourraient adhérer l'ensemble des parties prenantes. Mobiliser ces normes socioculturelles pour favoriser la participation des populations locales à la gestion communautaire présente l'avantage de réduire les

coûts associés au contrôle et à la mise en œuvre des sanctions. À titre d'exemple, le *Dina* n'a presque pas été utilisé à Manja-katompo du fait que les riverains, même les non-membres, se conforment aux règles imposées par l'UFA.

Au-delà des conflits, toute gestion communautaire est confrontée à trois dilemmes généraux (Ostrom, 2001).

- Le premier concerne la multitude d'usagers intéressés par la même ressource, qui par nature n'est pas exclusive; de sorte que la conséquence logique d'un comportement égoïste (même s'il est minoritaire) peut conduire à la surexploitation et la disparition de la ressource.
- Le deuxième dilemme concerne la contribution aux efforts collectifs pour l'adoption d'un nouvel ensemble de règles, définissant les droits et les obligations de chacun. Les bénéfices, en termes d'externalités positives, issus de cette organisation constituent des biens publics pour la communauté. Il est donc disponible à tous les membres de la communauté d'usagers même à ceux qui n'ont pas contribué à ces efforts collectifs. De sorte que la présence de passagers clandestins constitue un blocage à la fourniture de tels efforts.
- Le troisième dilemme a trait au fait que le contrôle du respect des règles et l'application des sanctions relatives à ceux qui les violent sont des activités coûteuses.

La solidarité familiale inhérente à l'existence du *Fihavanana* permet de résoudre ces trois dilemmes précédents. D'abord, la réciprocité au sein du *Fihavanana* renforce la solidarité intrafamiliale et communautaire, génère de la confiance entre les membres de la structure sociale et rend la résolution des conflits plus aisée. Ainsi l'établissement d'une stratégie, de règles de gestion et de répartition communes, se réalise avec des coûts de transaction faibles. Enfin, l'éthique de solidarité familiale au travers de cette norme valorise les efforts collectifs pour le maintien des ressources communes.

Afin de garantir le maintien de l'ordre social, le *Dina* prévoit des sanctions graduelles (de l'amende à l'exclusion sociale) selon l'ampleur des infractions commises. Cela réduit les phénomènes de passager clandestin et incite les membres du réseau à contribuer aux efforts collectifs. La légitimité du *Dina* conditionne et fédère l'adhésion des populations riveraines aux normes de gestion et aux objectifs fixés. Parce qu'il est conçu localement en raison d'une concertation populaire, le *Dina* a une certaine légitimité aux yeux des riverains. L'acceptabilité sociale qui en résulte permet au projet de résister dans le temps en termes de durabilité.

Pour résumer, si le *Fihavanana* génère une obligation morale vis-à-vis de ses proches, le *Dina* définit les obligations et les droits des membres du réseau de parenté à l'égard d'un objectif commun. La combinaison de ces deux normes sert de cadre global à la recherche du bien-être collectif. Dans cette optique, la confiance mutuelle incite les usagers de la ressource à se conformer aux règles de gestion. La réduction des coûts de transaction grâce à l'effet combiné de la confiance mutuelle associée au *Fihavanana* et de la sanction prévue par le *Dina* contribue à l'efficacité de la gestion communautaire et à la durabilité du projet.

### Conclusion

Nous avons mis en évidence, dans le cas de Manjakatompo, la relation positive entre le capital social et la performance de la gestion communautaire. La fédération de lignages de Manjakatompo est un exemple de structure de pouvoirs s'appuyant sur la solidarité, la confiance, la loyauté et le respect des règles et des normes. Ces derniers assurent une certaine cohésion au sein de l'organisation familiale dont émergent différentes formes de capital social localisées : le *Fihavanana* et le *Dina*. Ces deux formes de capital social s'analysent comme des arguments d'une fonction de production de pouvoir assurant l'efficacité de la gestion durable des res-

sources. L'efficacité de la GCF à Manjakatompo relève de la complémentarité de ces deux arguments : le *Fihavanana* légitime le *Dina* aux yeux des populations locales par l'intermédiaire des notables détenant le plus de capital social. Il y a donc une acceptation sociale des modes de fonctionnement de la GCF qui garantissent la réduction des coûts de transaction et la durabilité des ressources naturelles en jeu.

Dans ce cadre, les institutions locales présentent des avantages en évitant les répercussions négatives de la privatisation, une alternative à la gestion communautaire. En effet, cette dernière permet d'économiser des coûts qu'aurait générés la mise en place de la propriété privée (mise en place des services du cadastre, décentralisation des services domaniaux, création des services de topographie, etc.) ou de la gestion publique (déploiement des agents et techniciens forestiers, dépenses en termes de gestion et de contrôle, etc.) Elle a l'avantage de s'appuyer sur ces différentes formes de capital social, qui sont à la fois légitimées et acceptées par l'ensemble de la communauté. Ces deux caractéristiques du capital social légitimité et acceptabilité sociale - qui reposent sur la cohésion intra et interfamiliale. constituent donc une condition favorable à la durabilité de la gestion communautaire à Manjakatompo. Elles ont permis de pallier l'absence de financement externe depuis le retrait du bailleur de fonds en 1998.

Ajoutons à cela que la dernière évaluation menée par le consortium Resolve (PCP – IRD) en 2005 montre l'influence d'autres facteurs (capacité de valorisation, systèmes d'information, auto-organisation, présence de bailleurs de fonds, etc.) contribuant à l'efficacité de la GCF de la forêt de Manja-katompo. Autrement dit, le capital social sous la forme du *Dina* et du *Fihavanana* n'est certainement pas un facteur suffisant pour garantir à lui seul l'efficacité des projets de développement de gestion durable des ressources naturelles. Il demeure néanmoins dans certains cas, comme l'illustre

l'exemple de la GCF à Manjakatompo, un élément favorable à la mise en œuvre efficace du régime de propriété commune des ressources naturelles. ■ Les auteurs remercient Philippe Méral, chercheur au C3ED UMR IRD-Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines et les Referees anonymes ayant contribué à l'amélioration du présent article.

# RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Agrawal A. (2001). Common Property Institutions and Sustainable Governance of Resources. Yale University Press.
- Babin D., Antona M., Bertrand A., Weber J. (2002). Gérer à plusieurs des ressources renouvelables : subsidiarités et médiation patrimoniale par récurrence. In Cormier-Salem M-Ch., Juhé-Beaulaton D., Boutrais J., Roussel B. (Eds.), « *Patrimonialiser la nature tropicale. Dynamiques locales, enjeux internationaux* », Paris, IRD Éditions, 2002, p. 79-99.
- Baland J.-M., Platteau J.-P. (1996). *Halting Degradation of Natural Resources: Is There a Role for Rural Communities?* Oxford, Clarendon Press.
- Bourdieu P. (1979). *La distinction : critique sociale du jugement*. Paris, Éditions de Minuit. Le sens commun.
- Bourdieu P. (1980). Le Capital Social. Paris, *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 31, 2 p.
- Bromley D.-W. (198). Property Regimes in Economic Development: Lessons and Policy Implications. In Lutz E. (Ed.), "Agriculture and the Environment: Perspectives on Sustainable Rural Development", Washington D. C., World Bank.
- Burt R.-S.(1992). *Structural Holes*. Cambridge (MA), Harvard University Press.
- CERG2R (Centre d'études et de recherches sur la gestion des ressources renouvelables), CIRAD-Forêt (Centre de coopération international en recherche agronomique pour le développement). (1997). Ce qu'il faut savoir sur la GELOSE, Gestion locale sécurisée des ressources renouvelables. Office national pour l'environnement (ONE).
- Coase R.-H. (1937). *The Nature of the Firm*. Paris, Economica, vol. 2, n° 4, p. 386-405.

- Coase R.-H. (1960). The Problem of Social Cost. In *Journal of Law and Economics*, vol. 3, 16 p.
- Coleman J.-S. (1988). Social Capital in the Creation of Human Capital. In *American Journal of Sociology*, n° 94, supplement.
- Coleman J.-S. (1990). *Foundations of Social Theory*. Cambridge, Harvard University Press.
- Consortium Resolve (2005). Evaluation et perspectives des Transferts de Gestion des Ressources Naturelles dans le cadre du Programme Environnemental 3. Pôle de Compétence en Partenariat CIRAD-FOFIFA-Université d'Antananarivo.
- DGEF, Miray (2002). Guide du transfert de gestion des ressources forestières.
- Ducenne Q. (1994). Etude économique de la station forestière de Manjakatompo (Madagascar). Deutsche Forstservice GmbH (DFS), Assistance Technique au Projet de Développement Forestier Intégré de Vakinakaratra (PDFIV), Rapport n° 8.
- Gluckman M. (1967). The Judicial Process among the Barotse of Northern Rhodesia. Manchester, Manchester University Press.
- Hardin G. (1968). The Tragedy of Commons. In *Science*, vol. 162.
- Isham J. (2001). Can Investments in Social Capital Improve Local Development and Environmental Outcomes? A Cost-Benefit Framework to Assess the Policy Options. In Isham J. et al, (Eds.), "Social Capital and Economic Development: Well-Being in Developing Countries", Edward Elgar Publication.
- Krackhardt D. (1992). The Strengh of Strong Ties: The Importance of Philos in Organisations. In Nohria N., Eccles R.-G. (Eds.), "Networks and Organizations:

- Structure, Form, and Action", Boston, Harvard Business School Press.
- Maldidier C. (2001). La décentralisation à la gestion des ressources renouvelables à Madagascar. Les premiers enseignements sur le processus en cours et méthodes d'intervention. Rapport ONE / SCAC.
- McKean M., Ostrom E. (1995). Régimes de propriété communautaire en forêt : simple vestige du passé ? *Unasylva*, 46 (180), p. 3-15.
- North D. (1990). *Institutions, Institutional Change and Economic Performance*. Cambridge, Cambridge University Press.
- Olson M. (1966). *The Logic of Collective Action. Public Goods and a Theory of Groups*. Cambridge, Harvard University Press.
- Ostrom E. (1990). Governing the Commons. The Evolution of Institutions for Collective Action. Cambridge, Cambridge University Press.
- Ostrom E. (2001). Reformulating the Commons. In Burger J., Ostrom E., Norgaard R.-B., Policansky D., Goldstein R.-D. (Eds.), "Protecting the Commons", Island Press, p. 17-41.
- Ottino P. (1998). Les champs de l'ancestralité à Madagascar : Parenté, alliance et patrimoine. Paris, Éditions Karthala-Orstom.
- Pollak R. (1985). A Transaction Cost Approach to Families and Households. *Journal of Economic Literature*, vol. XXIII, 28 p.
- Pretty J., Ward H. (2001). Social Capital and the Environment. Washington, World Development, vol. 29, n° 2.
- Putnam R.-D. (1993). *Making Democracy* Work: Civic Traditions in Modern Italy. Princeton, Princeton University Press.
- Rabarijaona M.-R. (2001). Rapport des résultats de l'enquête sur les 20 points de mesure pour le progrès du programme. Projet de développement forestier intégré de Vakinakaratra, PDFIV.
- Ramiliharivao H., Razafimanantsoa L.-A. (1992). *La région de Manjakatompo dans*

- son aspect qualitatif. Ambatolampy, POL-FOR, Volet Socio-économie.
- Randriamanalina D.-J. (2002). Logique communautaire et gestion des ressources naturelles renouvelables terrestres chez les Betsimisaraka du Nord-Est. Le cas de la réserve de biosphère de Mananara-Nord. Antananarivo, *Cahier du C3EDM*, n° 2.
- Randriamanalina D.-J. (2003). Le Fihavanana et la gestion des ressources. In Langlois M., Meral Ph., Raharinirina L., Ralalaoherivony S. (Eds), « *La gouvernance locale à Madagascar Représentation, Modélisation, Participation* ». Antananarivo, Cahier du C3EDM, n° 3, p. 19-25.
- Randriantsilavo F. (2000). Place de la GCF dans le contexte institutionnel et celui de la politique forestière. In DGEF, Miray (Eds), « *Les premiers pas de la gestion contractualisée des forêts à Madagascar* », Rapport de l'atelier de Mantasoa du 28 et 29 novembre 2000, p. 53-63.
- Requier-Desjardins D. (1994). L'économie des organisations et l'analyse du comportement des unités domestiques en Afrique sub-saharienne. Paris, *Economie Appliquée*, vol. 46, 27 p.
- UFA (Union forestière d'Ambatolampy) (2001). *Rapport d'activités 1998-2001*. novembre.
- Wade R. (1987). The Management of Common Property Resources: Finding a Cooperative Solution. The International Bank for Reconstruction and Development/The World Bank, *Research Observer*, n° 2, p. 219-234.
- Wade R. (1988). Village Republics: Economic Conditions for Collective Action in South India. Oakland, ICS Press.
- Weber J. (1996). Conservation, développement et coordination: peut-on gérer biologiquement le social? Communication au colloque panafricain « Gestion communautaire des ressources naturelles renouvelables et développement durable », Harare, 24-27 juin.
- Williamson O. (1975). *Markets and Hierarchies*. New York, The Free Press.

# Tableau 1. Répartition des acteurs selon leurs droits et obligations

Acteurs	Droits	Obligations
UFA (Communauté de base COBA)	Droits d'usage : collecte des produits secondaires pour la satisfaction des besoins domestiques  Valorisation économique :  - prélèvement et vente des produits forestiers conformément au cahier des charges ;  - exploitation et sous-traitance (un an après la signature de la convention).  Gestion durable et sécurisée de la forât :  - organisation et prise de mesures selon les objectifs fixès par l'UFA ;  - perception et répartition des bénéfices et des frais de gestion.  Contrôle de :  - l'application du Dina (règles coutumières et sociales régissant les communautés villageoises utilisatrices de la ressource) ;  - l'accès à la dite forêt ;  - l'accès à la dite forêt ;  - l'exécution de la convention d'exploitation par l'exploitant forestier agréé ou par l'UFA (saisie des produits délictueux).	- Structuration socio-organisationnelle volontaire et légale de l'UFA (statut).  - Participation à la délimitation de la forêt basée sur les droits traditionnels limites définies par consensus et reconnues par les parties concernées par le transfert de gestion ainsi que les membres des villages voisins.  - Participation à l'élaboration du plan d'aménagement simplifié : définition du zonage ou unités d'utilisation de la forét à gérer.  - Participation à l'élaboration du plan d'aménagement simplifié : définition du zonage ou unités d'utilisation de la forét à gérer.  - Participation au diagnostic des ressources avec la commission locale d'enquête dirigée par le conseil communal de la mairie.  - Engagement au principe de gestion durable des ressources forestières : connaissance sur la régénération et protection de la forét.  - Engagement au principe de gestion durable des ressources forestières : connaissance sur la regénération et protection de la forét et mise en application des prescriptions du plan d'aménagement.  - Controle de l'accès à la daministration forestière) et des ristournes (impôts locaux versés à la commune) si valorisation économique.  - Interdiction de délivrer des permis contradictoires aux objectifs fixés par la communauté de base (UFA).  - Compte rendu au chef de l'administration forestière tous les 6 mois de la réalisation des activités prévues par le plan d'aménagement et le cahier de charges.  - Tenue d'un livre d'enregistrement de l'utilisation des ressources forestières mises sous sa gestion.
Commune(s) de rattachement	- Suivi de l'UFA ou de l'association dans les domaines suivants:  Application de Dina.  Application de Dina.  Application de la convention d'exploitation au gestionnaire (UFA) (saisie des produits,).  - Information du chef de l'administration forestière en cas de constatation d'infraction.  - Perception des ristournes <sup>2</sup> : la part de la commune est reversée à l'administration communale par le bureau exécutif de l'UFA.  a. Une part de ces recettes est versée aux communes à titre d'impôt local. Selon la convention, les communes de Tsiafajavona Ankaratra, de Sabotsy Namantoana et d'Andravola Vohipeno perçoivent respectivement 35 %, 35 % et 30 % de la ristourne. Cette répartition est établie pour une raison géographique, la commune d'Andravola Vohipeno est géographique, la commune d'Andravola Vohipeno est géographique, la commune d'Andravola Vohipeno est géographique, la commune d'Andravola Vohipeno set géographique. Les populations de ces trois communes ont les mêmes ancêtres qui sont enterrés dans les sites sacrés de la station forestière.	<ul> <li>Arbitrage des litiges préalables au contrat.</li> <li>Gestion des confilist : conciliation des parties en conflit avant la saisie de la juridiction compétente ou le recours à l'arbitrage.</li> <li>Éducation environnementale et sensibilisation de la population.</li> <li>Respect du protocole d'accord.</li> <li>Reconnaissance de la délimitation de la forêt : copie du procès-verbal (PV) de délimitation par la commission locale d'enquête.</li> </ul>
Administration forestière (Direction régio- nale des eaux et forêts, DIREF)	– Perception des redevances forestières. – Suivi et contrôle du respect de la convention .	<ul> <li>Information et sensibilisation de la population.</li> <li>Respect du protocole d'accord.</li> <li>Encadrement technique de l'UFA pour l'élaboration du plan d'aménagement, du cahier de charges, etc.</li> </ul>